

MJC LEZIGNAN-CORBIERES

Organise dans le cadre du



Un **VIDE DRESSING & FOIRE AUX JOUETS ET JEUX**
au Palais des Fêtes

Le Dimanche 19 Novembre 2023

Réservé aux particuliers

Possibilité de restauration sur place

Tarif des emplacements :

> **10 € les 3 mètres linéaires**



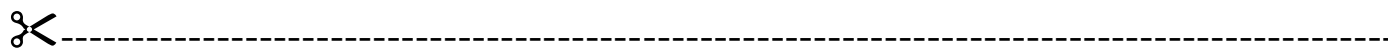
Coupon réponse à joindre ou à ramener complété et signé avec :

- 1 chèque à l'ordre de l'AFM
TELETHON ou des espèces

(Places limitées - Installation le dimanche entre 7h et 9h)

Renseignements:

MJC Lézignan-Corbières
25, rue Marat
11200 Lézignan-Corbières
Tel : 04-68-27-03-34



COUPON RÉPONSE

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

N° de Tél : _____ N° de portable : _____

Emplacement :

3 mètres (10€) (1 table de 1.60m + 1 espace libre de 1.40m)

6 mètres (20€) (2 tables de 1.60m + 1 espace libre de 2.80m)

Je déclare approuver le règlement ci-joint (à conserver)

SIGNATURE

Règlement du VIDE DRESSING – FOIRE AUX JOUETS ET JEUX 2023 :

- 1- Cette manifestation est organisée par la MJC dans le cadre du **Téléthon 2023**. Elle se déroule le **Dimanche 19 Novembre 2023 de 9h à 18h, dans le Palais des Fêtes (avenue Foch à Lézignan-Corbières)**.
- 2- L'installation se fera uniquement le jour de la manifestation entre 7h et 9h (maximum).
- 3- La sous-location d'emplacement est interdite.
- 4- Les exposants s'engagent à n'exposer que des articles leur appartenant.
- 5- Les exposants s'engagent à ne pas acheter d'articles sur place et les revendre.
- 6- Les exposants s'engagent à être assurés pour leur responsabilité civile et s'engagent à renoncer à tous recours contre les organisateurs en cas de négligence personnelle, vols, dommages de matériel.
- 7- Les exposants devront respecter les horaires d'ouverture et de fermeture de la manifestation au public.
- 8- En cas de non-respect de ces préconisations, les organisateurs en charge de l'application du règlement se réservent le droit d'exclure l'exposant sans indemnité, si besoin était de prendre toutes les sanctions prévues par le règlement intérieur de la MJC.
- 10 - Autorisé à la vente des vêtements, des chaussures et de la maroquinerie. Jouets / Jeux / Livres / DVD / Informatique / Vélo / motos d'enfants. **TOUT OBJET DEVRA ÊTRE PROPRE ET EN BON ÉTAT.**
- 11 - L'emplacement attribué sera de 3 mètres linéaires par exposant. L'exposant peut réserver plusieurs emplacements en continuité dans la mesure des places restantes. Le tarif de l'emplacement est fixé à 10 € les 3 mètres linéaires.
- 12 - La réservation de l'emplacement et son paiement se feront avant la manifestation à la MJC. Pas de réservations par téléphone. Paiement uniquement par chèque (à l'ordre de l'AFM Téléthon) ou en espèces.
- 13 - La MJC met à disposition par emplacement 1 table de 1.60m + 1.40m supplémentaire pour installer un portant (non fourni) ou une petite table (non fournie) ou pour poser des affaires au sol.

LES BÉNÉFICES DE CETTE MANIFESTATION ÉTANT INTÉGRALEMENT REVERSÉS A UNE ASSOCIATION CARITATIVE, AUCUN REMBOURSEMENT DE L'INSCRIPTION NE SERA POSSIBLE Y COMPRIS EN CAS DE FORCE MAJEURE.

Cette foire **est interdite aux professionnels**, dans ce cas, ils peuvent être exclus le jour même. En cas de non-respect de ces préconisations, les organisateurs en charge de l'application du règlement se réservent le droit d'exclure l'exposant sans indemnité, et si besoin était de prendre toutes les sanctions prévues par le règlement intérieur de la MJC.

Les emplacements sont donnés par ordre d'inscription